

AVIS du 2 juillet 2015

■ Examen pour avis du projet de décret relatif aux dispositions des chapitres II et VI du livre III ainsi que des titres VI, VII et VIII du livre VII de la cinquième partie réglementaire du code des transports relatives à la sûreté des ports maritimes en métropole et outre-mer, présenté par la direction des services de Transport.

Le résultat du vote est le suivant :

CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 1
POUR	: 27

Le Conseil supérieur de la marine marchande donne un avis favorable au projet de décret relatif aux dispositions des chapitres II et VI du livre III ainsi que des titres VI, VII et VIII du livre VII de la cinquième partie réglementaire du code des transports relatives à la sûreté des ports maritimes en métropole et outre-mer.